

**70 ans d'expérience dans
l'accompagnement
des personnes**

Asei
Agissons pour l'inclusion


**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Equipe éducative
- Equipe rééducative
- Psychologue
- Assistant de service social
- Cadre de direction



A.S.E.I.
DITEP les Albarèdes

**Demande d'accueil auprès de
Madame LAURENS-FACCHIN Séverine:**

severine.laurens-facchin@asei.asso.fr



PARTAGE D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

2 rue René Gabach
82000 MONTAUBAN
T : 05 63 66 82 42
www.asei.asso.fr

Asei
Agissons pour l'inclusion

DITEP Albarèdes
Bassin Tarn-et-Garonne



Proposer une période de partage d'expérience entre professionnels du médico-social et de l'Education Nationale

Optimiser une dynamique de coopération et une nouvelle forme de dialogue et d'échange entre ces professionnels

A qui s'adresse t'on?

Aux professionnels de l'Education Nationale qui accueillent des enfants, adolescents suivis sur le DITEP:
Accompagnant d'élève en situation de handicap,
Enseignant, Conseiller principal d'éducation, Psychologue scolaire, Principal et Principal adjoint, Directeur d'école...

Sous quelle forme?

- Un accueil sur un des sites du DITEP
- En binôme avec un salarié de notre structure,
- Pour une durée variable d'une demi-journée à une semaine sous réserve de l'intérêt du service.

Pour quels objectifs?

- ❖ Découvrir le fonctionnement et les missions du secteur médico-social
- ❖ Identifier les compétences et les ressources du partenaire
- ❖ Coordonner les pratiques
- ❖ Favoriser une dynamique de coopération
- ❖ Changer son regard sur la place de ses partenaires

Pour quelles perspectives ?

- ❖ Favoriser l'engagement de chacun des acteurs en direction d'objectifs partagés
- ❖ Proposer la mise en commun d'informations, de savoirs et d'expériences
- ❖ Garantir l'efficacité de l'action commune
- ❖ Permettre une clarification continue des objectifs de travail en faveur des enfants

Comment en bénéficier ?

- ❖ Prendre l'attache de madame Laurens-Facchin
- ❖ Solliciter une autorisation d'absence auprès :
 - de l'IEN de circonscription (personnels 1^{er} degré)
 - du chef d'établissement (personnels 2nd degré)
- ❖ L'autorisation d'absence, si elle est accordée, sera sans remboursement des frais

